

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**EXTRAIT N° 162.22 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Membres du Conseil Communautaire :**

**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022**

- En exercice : 89

- Présents : 60

- **Votants** : 75 (16 procurations – Nicolas LAUGIER, président de l'APACS, n'a pas participé au vote)

- **Suffrages exprimés** : 72 (67 pour, 5 contre et 3 abstentions)

- **Secrétaire de séance** : M. Florent ARMAND

Le douze décembre deux mille vingt-deux, à dix-sept heures trente, le conseil de communauté dûment convoqué le six décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Laragne-Montéglin (commune de Laragne-Montéglin), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

**Présents ou représentés :**

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU représenté par son suppléant, M. Philippe RENOUF
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS représentée par M. Hervé MIRAN à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Pascale BERAUD
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepièrres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - M. Jean-Marc DUPRAT
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Michel JOANNET
  - Mme Michèle MAFFREN
  - M. Pierre SEINTURIER
  - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
  - M. Maurice BRUN
  - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Maurice BRUN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
  - M. Robert GAY
  - Mme Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP représenté par Mme Emilie VAUTRIN à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Fabiola NUNEZ

- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP représentée par M. Jean SCHÜLER à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Jeannie DENIEAULT
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY représenté par M. Daniel ROUIT à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre MICHEL
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
  - M. Daniel ROUIT
  - Mme Véronique ARLAUD
  - M. André WOSINSKI
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE représenté par M. Gilles CREMILLIEUX à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ représenté par son suppléant, M. Thierry GAUDIN
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - Mme Christine REYNIER représentée par Mme Françoise GARCIN à qui elle a donné procuration
  - M. Franck PERARD représenté par M. Jean-Pierre BOY à qui il a donné procuration
  - Mme Nicole PELOUX représentée par M. Jean-Marc DUPRAT à qui elle a donné procuration
  - M. Bernard CODOUL
  - Mme Christiane GHERBI
  - M. Nicolas LAUGIER
  - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
  - Mme Françoise GARCIN
  - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
  - M. Patrick CLARES représenté par M. Bernard CODOUL à qui il a donné procuration
  - M. Sylvain JAFFRE représenté par M. Jean-Louis CLEMENT à qui il a donné procuration
  - M. Jean-Louis CLEMENT
  - M. Cyril DERDICHE
  - M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS
  - Mme Béatrice ALLIROL représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
  - M. Grégory MOULLET représenté par M. Florent ARMAND à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX représenté par M. Damien DURANCEAU à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Nathalie BOURGEAUD
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON représentée par son suppléant, M. Jean-Marie COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

**Absents non représentés :**

- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX

- Pour la commune de Sisteron : Mme Cécilia LOUVION
- Pour la commune de Sisteron : Mme Stéphanie SEBANI
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK

## **ORDRE DU JOUR : Attribution d'aides financières dans le cadre du FISAC**

La communauté de communes est seule bénéficiaire des fonds alloués par le FISAC. A ce titre, elle perçoit les subventions, qu'elle reverse ensuite aux porteurs de projets. Les subventions versées aux porteurs de projets cumulent la part allouée par l'Etat et la part allouée par la CCSB.

Le comité de pilotage qui s'est réuni le 7 décembre 2022 a émis un avis favorable concernant l'attribution d'une aide FISAC pour les dossiers suivants. La validation des dossiers par la Direction Générale des Entreprises n'ayant pas encore été reçue, les lignes de dépenses non éligibles sont susceptibles d'être retranchées du montant de l'opération concernée.

### **Opérations collectives – animations cœur de ville**

Pour mémoire, les taux de participation se répartissent de la façon suivante :

- Animations cœur de ville :

Pour mémoire, les taux de participation se répartissent de la façon suivante : 30 % Etat (FISAC) et 30 % CCSB.

<b>Nom Dénomination sociale</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Montant HT ou net de taxe de l'opération</b>	<b>Taux d'aides</b>	<b>Subvention accordée</b>
Les Enseignes du Laragnais (Laragne-Montéglin)	Noël à Laragne	6 450,09 €	60 %	3 870,06 €
APACS (Sisteron)	Octobre Rose	739,73 €	60 %	443,84 €
	Magazine de décembre	6 509 €	60 %	3 905,40 €
	Noël à Sisteron	41 334,37 €	60 %	24 800,62 €
Les Boutiques du Rocher (Serres)	Noël à Serres	5 641,08 €	60 %	3 384,65 €
Association des Commerçants et Artisans du Rosanais (Rosans)	Dépliant sur l'offre commerciale	650 €	60 %	390 €
	Refonte du site internet	2 360 €	60 %	1 416 €

### **✓ Aides directes aux entreprises**

Pour mémoire, les taux de participation se répartissent de la façon suivante :

- Mise en valeur des commerces : 20 % Etat (FISAC) et 30 % CCSB
- Modernisation de l'équipement commercial et accessibilité : 20 % Etat (FISAC) et 20 % CCSB

Nom Dénomination sociale	Nature de l'opération	Montant HT de l'opération	Taux d'aides	Subvention accordée
GUYOT Pauline (La Pizzaline), Laragne-Montéglin	Enseigne et devanture	2 531,28 €	50 %	1 265,64 €
	Electricité	3 208,09 €	50 %	1 604,05 €
	Total	5 739,37 €		2 869,69 €
O'Fourchat (Rosans)	Fourniture réfection cuisine	383,58 €	50 %	191,79 €
	Fourniture panneaux isolants cuisine	737,85 €	50 %	368,93 €
	Prestation réfection cuisine	5 800 €	50 %	2 900 €
	Matériel de cuisine	12 357,95 € plafonnés à 8 078,57 €	40 %	3 231,42 €
	Total	15 000 €		6 692,14
Pitchou Pan (Garde-Colombe)	Store extérieur	1 285,44 €	40 %	514,18 €
	Menuiseries	7 578 €	50 %	3 789 €
	Total	8 863,44 €		4 303,18 €
MOCCAND Alain (Auberge de Trescléoux)	Pergola	866 €	50 %	433 €
	Menuiseries	4 312,80 €	50 %	2 156,40 €
	Total	5 178,80 €		2 589,40 €
Shinzo by S (Serres)	Porte et devanture	4 408 €	50 %	2 204 €
	Fauteuils de coiffure	2 180 €	40 %	872 €
	Total	6 588 €		3 076 €
BERNARD Jean- Rémi (Boulangerie du Poët)	Terrasse	8 800 €	50 %	4 400 €
	Matériel de préparation	6 337,86 € plafonnés à 6 200 €	40 %	2 480 €
	Total	15 000 €		6 880 €

✓ **Modification de la subvention FISAC accordée à l'EI THILLIER PIGNOL Véronique**

Par délibération n°145.21 en date du 4 novembre 2021, le conseil communautaire a accordé une subvention dans le cadre du FISAC à la société THILLIER-PIGNOL Véronique pour la rénovation de son local commercial, selon la répartition suivante :

Nom Dénomination sociale	Nature de l'opération	Montant HT de l'opération	Taux d'aides	Subvention accordée
THILLIER PIGNOL Véronique L'Orchidée, Laragne-Montéglin	Enseigne	1 419,60 €	50 %	709,80 €
	Porte	4 056,95 €	50 %	2 033,48 €
	Rénovation intérieure et devanture	10 145,49 € (plafonné à 9 513,45 €)	50 %	4 756,72 €
	Total	15 000 €		7 500 €

Le contexte énergétique actuel a imposé l'abandon du projet d'installation d'une enseigne lumineuse à l'extérieur du commerce. Mme THILLIER-PIGNOL demande la prise en compte de ses dépenses d'électricité pour le remplacement des luminaires intérieurs par des dispositifs plus performants. A

noter que ces dépenses avaient été présentées lors du dépôt du dossier, mais n'avaient pas été retenues, le montant total dépassant le plafond de prise en charge par le FISAC.

Il est proposé la nouvelle répartition suivante :

Nom Dénomination sociale	Nature de l'opération	Montant HT de l'opération	Taux d'aides	Subvention accordée
THILLIER PIGNOL Véronique (L'Orchidée) Laragne-Montéglin	Electricité	5 459,27 € (plafonnés à 1 419,60 €)	50 %	709,80 €
	Porte	4 056,95 €	50 %	2 033,48 €
	Rénovation intérieure et devanture	10 145,49 € (plafonnés à 9 513,45 €)	50 %	4 756,72 €
	Total	15 000 €		7 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- attribue les subventions dans le cadre du programme FISAC telles que décrites ci-dessus ;
- autorise le président à signer les conventions d'attribution ;
- approuve la modification de la répartition des dépenses éligibles de la société THILLIER-PIGNOL Véronique.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.  
Pour extrait conforme  
Le Président,  
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,  
Florent ARMAND

Publiée le : 16 DEC. 2022